

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 20 Juin 2019

17

VOI 017-20/06/19 BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Marseille - Etude de stationnement Avenue des Chutes Lavie du n°1 jusqu'à Guigou"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération «Marseille – Etude de stationnement avenue des Chutes Lavie du n°1 jusqu'à Guigou », la Métropole a validé la requalification de l'avenue des Chutes-Lavie sur une surface de 10 000 m², en deux tronçons : Au Nord de Flemming à Guigou et au Sud de Guigou à Camille Flammarion - à Marseille 13004.

Le but de cet aménagement est la réorganisation des stationnements, des cheminements piétons et la création de pistes cyclable de part et d'autre de l'avenue afin de sécuriser les usagers du site.

Le noyau villageois (partie Nord de Flemming à Guigou) recevra un aménagement plus qualitatif, mais réglementé en zone 30. L'Aménagement prévoit :

- Le repositionnement de l'axe de la chaussée
- La pose de bordures et contre- bordures basses
- La réalisation des caniveaux en béton
- La réfection des corps de chaussées et des revêtements
- Avec trottoirs en enrobé rouge et pistes cyclable en enrobé noir
- La confection des trottoirs en béton désactivé et avec bordures pierre dans le noyau villageois
- La création d'un plateau traversant au droit de l'église
- La mise en place de mobiliers urbains.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 1 197 000,00 euros HT.

L'opération visée est la n°2012113400, qui a été créée pour un montant initial de 30 000,00 euros TTC, par la délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, n°VOI 002-153/12/CC du 13 février 2012. Elle fut revalorisée à hauteur de 2 000 000,00 euros TTC par délibération du Conseil de Communauté urbaine n°VOI 003-1670/15/CC du 21 décembre 2015.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département des Bouches-du-Rhône Dispositif : « Partenariat métropolitain » Type d'aide : Fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « Energie-climat »	23 %	270 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	77 %	927 000,00 euros
TOTAL HT		1 197 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n°VOI 002-153/12/CC du 13 février 2012 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération « Marseille – Etude de stationnement avenue des Chutes Lavie du n°1 jusqu'à Guigou ».
- La délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° VOI 003-1670/15/CC du 21 décembre 2015 qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Marseille – Etude de stationnement avenue des Chutes Lavie du n°1 jusqu'à Guigou ».
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 18 juin 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Marseille – Etude de stationnement avenue des Chutes Lavie du n°1 jusqu'à Guigou » ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône

Délibère**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement aux budgets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Opération 2012113400 – Programme 14 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées en section investissement aux budgets métropolitains 2019 et suivants : Opération 2012113400 - Programme 14 – Chapitre 13 - Nature 1323 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC